



COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT

VINGT-TROISIÈME SESSION

Beyrouth (Liban), 11-14 décembre 2017

RÉSULTATS DES PROCESSUS MONDIAUX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LES COMMISSIONS RÉGIONALES DES FORÊTS

I. INTRODUCTION

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) sont devenus l'élément moteur de l'agenda mondial du développement et resteront prépondérants au cours des années à venir. La FAO a aligné ses objectifs stratégiques sur les ODD, à l'aide d'indicateurs des ODD destinés à mesurer les progrès réalisés vers leur réalisation. Les forêts auront un rôle majeur à jouer dans la réalisation du changement transformationnel qu'exige le Programme 2030, et le Comité des forêts¹, à sa vingt-troisième session, en 2016, a demandé à la FAO d'aider les pays à renforcer le dialogue intersectoriel et de promouvoir le rôle multifonctionnel des forêts.

2. L'Accord de Paris sur le changement climatique a diverses conséquences pour les forêts car de nombreux pays se sont engagés à prendre des mesures en faveur d'une gestion durable des forêts via leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). À sa vingt-troisième session (2016), le Comité des forêts a demandé à la FAO de renforcer les partenariats afin d'aider les pays à accéder aux financements internationaux dans le domaine du climat, notamment de la part de donateurs bilatéraux et multilatéraux tels que le Fonds vert pour le climat (GCF) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

3. L'année 2016 a également été le témoin d'importantes décisions en matière de conservation de la biodiversité à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité – organisée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) –, qui s'est tenue à Cancun (Mexique) en décembre. Les

¹ Un examen détaillé est présenté dans le document COFO/2016/5.1 (<http://www.fao.org/3/a-mq579f.pdf>).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

conséquences sont particulièrement importantes pour le domaine des forêts, car ces dernières abritent environ 80 pour cent de la biodiversité terrestre.

4. Le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), conformément à la résolution E/2015/33 de l'ECOSOC, a élaboré le Plan stratégique 2017-2030 des Nations Unies sur les forêts (PSNUF), ainsi que le premier Programme de travail quadriennal (2017-2020) pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Le PSNUF a été approuvé par l'Assemblée nationale des Nations Unies en mai 2017 et est étroitement lié aux objectifs de développement durable (ODD). La FAO, en sa qualité de Présidente et d'organisation membre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), devrait contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique. En outre, à sa vingt-troisième session, en 2016, le Comité des forêts a invité le FNUF à réfléchir au potentiel qu'offrent les commissions régionales des forêts de la FAO s'agissant de renforcer la participation régionale/sous-régionale, notamment en s'appuyant sur les commissions pour susciter des dialogues régionaux sur le FNUF, en notant que les rôles et responsabilités respectifs devraient être clairement définis en collaboration avec les autres organes et processus régionaux pertinents dans le domaine des forêts.

5. Le présent document fait le bilan des principales conclusions des trois processus mondiaux et de leurs implications pour les forêts à l'échelle mondiale et dans les régions, ainsi que pour la FAO.

II. PRINCIPAUX RÉSULTATS DES PROCESSUS MONDIAUX ET IMPLICATIONS POUR LES FORÊTS

A. Objectifs de développement durable (ODD)

6. En 2016 et 2017, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD a poursuivi ses travaux visant l'affinement des indicateurs des ODD. La FAO est l'institution garante de trois indicateurs associés à l'ODD 15 (vie terrestre):

- Proportion de la surface émergée du globe couverte par des zones forestières (15.1.1)
- Progrès vers la gestion durable des forêts (15.2.1)
- Indice du couvert végétal des montagnes (15.4.2)

7. L'Organisation a, en collaboration avec des partenaires, contribué à l'amélioration de l'indicateur 15.2.1. Cet indicateur est ainsi passé en «Catégorie II», ce qui signifie qu'il sera mesuré. La FAO aidera par ailleurs les pays à renforcer leur capacité de produire des rapports sur les trois indicateurs.

8. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) supervise les processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD à l'échelle mondiale. En 2017, il a évalué les progrès réalisés concernant trois ODD directement liés aux forêts: l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (faim zéro) et l'ODD 5 (égalité des sexes). En 2018, le Forum examinera notamment l'ODD 15. À sa douzième session tenue en 2017, le FNUF a examiné la contribution des forêts aux ODD 1, 2 et 5 et a formulé des recommandations à l'intention du FPHN. Le Partenariat de collaboration sur les forêts prévoit d'organiser une Conférence internationale sur l'arrêt de la déforestation et l'accroissement des zones boisées, afin de contribuer à la treizième session du FNUF et à l'examen de l'ODD 15 par le FPHN en 2018.

9. Les forêts sont essentielles à la réalisation de l'ODD 15, mais elles peuvent aussi beaucoup contribuer à tous les autres ODD. L'édition 2018 de la Situation des forêts du monde (qui sera lancée à la vingt-quatrième session du Comité des forêts) fournira ainsi une analyse globale de ces relations, en insistant plus particulièrement sur les dix objectifs les plus pertinents et leurs cibles. Elle donnera des exemples de solutions forestières efficaces pour un développement durable et de bonnes pratiques permettant d'intégrer la gestion des forêts dans les stratégies de développement, et proposera des approches concrètes pour aller de l'avant.

B. Vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

10. La vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 22) s'est tenue à Marrakech (Maroc) du 7 au 18 novembre 2016. Deux partenariats importants ont été lancés à cette occasion:

- 1) Le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat, qui a pour objectif de soutenir la mise en œuvre d'un plus grand nombre de mesures en faveur du climat, en phase avec la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN); il vise également à stimuler les ambitions en matière d'atténuation, d'adaptation et de fourniture de ressources financières, de technologies et de renforcement des capacités aux pays en développement.
- 2) Le Partenariat sur les CDN, coalition pilotée par l'Allemagne et le Maroc et hébergée par l'Institut des ressources mondiales (WRI), qui a pour objectif d'aider les pays à transformer les engagements politiques pris aux termes de leurs CDN en action sur le terrain.

11. L'un des grands résultats de la COP22, la Proclamation de Marrakech pour l'action, met à profit la dynamique créée par l'Accord de Paris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promotion des efforts d'adaptation à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD. Elle appelle toutes les parties à redoubler d'efforts pour éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et prendre des mesures rapides pour faire face au changement climatique dans le domaine de l'agriculture. Elle encourage également à accroître les flux et l'accès au financement de l'action climatique, ainsi que les opportunités de renforcer les capacités et d'améliorer les technologies.

12. Les négociations de la COP22 ont surtout porté sur des questions plus générales relatives à l'entrée en vigueur et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les forêts n'ont pas été abordées en tant que point officiellement inscrit à l'ordre du jour, mais elles étaient présentes dans des manifestations en marge des négociations officielles et la dynamique internationale dans ce domaine n'a pas disparu. La COP22 a renforcé le message qui affirme que si le formidable potentiel de l'agriculture, des forêts et de la pêche n'est pas correctement exploité, l'impératif de l'Accord de Paris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels sera problématique.

13. Parallèlement aux négociations formelles, le programme d'action mondiale pour le climat a mis l'accent sur l'application par des acteurs étatiques et non étatiques d'engagements en faveur du climat en faisant état des réussites en matière de promotion d'une plus grande ambition. Dans ce contexte, la FAO a organisé ou contribué à plus de 80 réunions ou manifestations et a assuré des interventions de haut niveau ou techniques en vue de mettre en évidence la contribution de l'Organisation aux mesures relatives au climat partout dans le monde. Concernant les forêts, la FAO a codirigé la Journée d'action pour les forêts et la manifestation parallèle sur l'ODD 15, et a organisé de nombreuses autres manifestations parallèles ou y a participé.

14. La Journée d'action pour les forêts a reconnu les engagements visant à réduire et à inverser la dégradation des forêts et à mettre fin à la déforestation par le biais des cibles des ODD et des CDN et via des accords de réduction des émissions fondés sur la performance dans le cadre de REDD+. Elle encourage la mise en place de mesures et l'accroissement des investissements en faveur de l'adaptation et de la résilience des écosystèmes forestiers. La Journée promeut en outre le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies susceptibles de permettre aux nations en développement et aux communautés forestières d'améliorer leur accès au financement dans le cadre de programmes de réduction et d'absorption des émissions fondés sur la performance. Elle a reconnu que des actions coordonnées sont indispensables pour assurer un financement durable, en particulier concernant l'adaptation. Par ailleurs, les priorités dans les secteurs touchant à l'utilisation des sols doivent être alignées de sorte que les politiques décidées dans un secteur ne nuisent pas à celles des autres secteurs.

C. Conférence des Nations Unies sur la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique

15. La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité s'est tenue à Cancun (Mexique) du 2 au 17 décembre 2016. La treizième Conférence des Parties a salué l'adoption de la Déclaration de Cancun au cours du débat de haut niveau et a invité les Parties à redoubler d'efforts pour intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans et entre les différents secteurs, y compris la foresterie. Elle a en outre encouragé les Parties à mettre en place des conditions porteuses, à renforcer l'application des lois et des règlements et à promouvoir la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

16. La treizième Conférence des Parties s'est également réjouie de la proposition de la FAO de mettre en place une plateforme sur la biodiversité et les secteurs agricoles destinée à diverses parties prenantes, notamment aux gouvernements et aux communautés de pratique, et qui permettra d'établir des passerelles entre les secteurs, de trouver les synergies possibles, d'aligner les objectifs et d'élaborer des approches intersectorielles intégrées afin de tenir compte systématiquement de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches. Elle a en outre pris note des plans d'action mondiaux relatifs aux ressources phytogénétiques, aux ressources zoogénétiques et aux ressources génétiques forestières adoptés par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et approuvés par la Conférence de la FAO.

17. La FAO et son Comité des forêts ont été invités à continuer à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mesures, de directives et d'outils qui permettent de promouvoir l'intégration systématique des questions de biodiversité dans le secteur forestier et à étudier, de manière régulière, les moyens de renforcer encore les contributions aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et aux objectifs de développement durable (ODD) pertinents.

18. Pour ce qui est du rôle des organisations internationales à l'appui de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, la treizième Conférence des Parties a invité le FNUF à tenir compte des Objectifs en lien avec les forêts, et les membres du PCF à réfléchir à la manière et aux moyens de renforcer leurs contributions individuelles et collectives aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

19. Concernant l'Accord de Paris, la treizième Conférence des Parties a encouragé les Parties, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs CDN, à tenir dûment compte de la conservation de la biodiversité. Elle a en outre pris acte des démarches générales et des mesures d'incitation positive concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, ainsi que du rôle de la gestion durable des forêts dans l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

20. La Conférence a adopté un plan d'action à court terme sur la régénération des écosystèmes en tant que cadre flexible en vue d'atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pertinents et d'autres objectifs arrêtés à l'échelle internationale, et a exhorté les Parties à promouvoir des mesures en faveur de la restauration des écosystèmes et à recourir, selon qu'il conviendrait, au plan d'action à court terme.

21. Dans le domaine de la faune, la treizième Conférence des Parties a encouragé les Parties à favoriser une exploitation durable de la faune et flore sauvages. Elle a également réaffirmé le rôle clé du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune, dont la FAO assure le secrétariat, en ce qu'il contribue à coordonner les travaux sur l'utilisation durable de la faune et à renforcer les synergies entre ses membres.

D. Fonds vert pour le climat

22. Lors de la quatorzième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat organisée en 2016, la FAO est devenue une entité chargée de délivrer des dons pour des projets de moyenne envergure (de 50 à 250 millions d'USD), ainsi qu'un partenaire d'exécution pour le programme d'appui à la préparation du Fonds vert pour le climat (GCF) pour lequel jusqu'à 1 million d'USD par an et par pays (jusqu'à 3 millions d'USD par pays pour l'adaptation) sont disponibles en vue de renforcer la prise en main des pays et l'accès au financement.

23. La quatorzième session du Conseil du GCF a également confirmé que les pays pouvaient recourir au programme de préparation pour accéder aux ressources disponibles pour l'élaboration de stratégies nationales REDD+ ou de plans d'action et de plans d'investissement, ainsi que pour accéder à des fonds prévus pour les premières phases de REDD+. Par ailleurs, le Conseil a demandé au Secrétariat du Fonds de développer des outils, des directives et des méthodologies pour permettre aux pays d'accéder au financement des premières phases de REDD+ à l'aide des modalités en vigueur. Un groupe de travail a été mis en place pour élaborer l'appel à propositions pour la mise en œuvre opérationnelle des paiements liés aux résultats et des directives pour aider les pays à s'engager auprès du GCF dans les premières phases de REDD+. La FAO dispose des capacités pour aider les pays à identifier et mobiliser les ressources financières à l'appui de leurs activités menées dans les secteurs des forêts et des autres utilisations des terres via le Fonds vert pour le climat. Il s'agit notamment de l'élaboration de propositions de projets et de programmes pour accéder au programme d'appui à la préparation du GCF, mais aussi de rédiger des notes de synthèse pour des propositions de projets et de programmes sur des initiatives en lien avec les forêts et d'autres utilisations des terres, tant à des fins d'adaptation que d'atténuation. En 2016 et 2017, la FAO a collaboré étroitement avec plusieurs pays afin d'élaborer des propositions de préparation par les pays, ainsi que des notes de synthèse sur des projets/programmes complets, à l'appui de la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille verte, de la restauration du paysage forestier, de REDD+, et d'autres investissements dans les secteurs des forêts et des autres utilisations des terres qui soutiennent les CDN et des objectifs de développement plus généraux.

E. Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (PSNUF)

24. Le Plan stratégique, négocié par le FNUF et adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies est constitué d'une vision, d'une mission, de tendances, de défis et possibilités, de six objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de 26 cibles s'y rapportant, ainsi que de cadres de mise en œuvre et d'examen et de dispositions en matière de communication et de sensibilisation. Les objectifs et les cibles sont pleinement conformes aux objectifs mondiaux sur les forêts, aux ODD qui concernent les forêts, aux dispositions de l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la CCNUCC, aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et aux autres engagements mondiaux pertinents.

25. Les objectifs visent principalement à inverser la perte de couvert forestier, à accroître la superficie des forêts gérées de façon durable, à augmenter la part et la contribution des produits issus de ces forêts au développement durable et aux moyens d'existence, à mobiliser des ressources, à promouvoir les cadres de gouvernance et à renforcer la coordination, la cohérence et les synergies. Parmi les nombreuses cibles quantifiables et mesurables, les États Membres se sont engagés à augmenter la superficie forestière de 3 pour cent au niveau mondial d'ici à 2030, en prenant pour référence l'Évaluation des ressources forestières 2015 (FRA 2015). Le PSNUF donne également la possibilité aux États Membres de préciser, à titre facultatif, les contributions qu'ils souhaitent apporter, en vue de la concrétisation des objectifs et des cibles relatifs aux forêts (contributions nationales volontaires).

26. Le Plan stratégique est particulièrement pertinent pour la FAO, en sa qualité d'organisation internationale du système des Nations Unies œuvrant en faveur des forêts et de la gestion durable des forêts, de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence selon une approche transversale, mais également en tant que présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts.

27. Le PCF est invité à soutenir la mise en œuvre du PSNUF et, à cette fin, à élaborer un plan de travail aligné sur ce dernier et sur son Programme de travail quadriennal. Le PCF est appelé à soutenir et à simplifier l'établissement de rapports sur les progrès, à contribuer au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts, à participer au suivi et à l'évaluation à l'aide de produits d'analyse et à contribuer à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une attention particulière est accordée dans le PSNUF au processus d'évaluation des ressources forestières (FRA) en tant qu'important fournisseur d'informations et instrument de collecte et d'analyse des données sur les forêts.

F. Résultat de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

28. La douzième session du FNUF a eu lieu du 1^{er} au 5 mai 2017. Il s'agissait de la première session d'examen établie par la résolution E/2015/33 de l'ECOSOC portant sur la mise en œuvre; en tant que telle, elle a fait l'objet d'expérimentations concernant les modalités de travail. La session a ainsi consisté en une série d'ateliers consécutifs abordant des éléments clés du PSNUF et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les forêts et l'éradication de la pauvreté (ODD 1); les forêts et la sécurité alimentaire (ODD 2), l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ODD 5). Le forum a également débattu des options de contribution de l'ensemble du système des Nations Unies au PSNUF. Les conclusions de ces discussions sont soumises au processus d'examen par le Forum politique de haut niveau en tant que Résumé du Président.

29. Concernant l'ODD 1, il est entre autres proposé de renforcer le dialogue entre les parties prenantes, de remédier au déficit d'informations sur les fonctions socioéconomiques des forêts et d'entreprendre une évaluation de la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté dans le but de participer à la mise en place de mesures appropriées.

30. Les propositions relatives à l'ODD 2 incluent notamment de renforcer la sensibilisation au rôle clé des forêts et des arbres dans la sécurité alimentaire et la nutrition; d'intensifier la gestion intégrée et durable des ressources naturelles pour la production alimentaire, en s'appuyant sur les connaissances traditionnelles; de promouvoir les approches axées sur les paysages à l'appui des pratiques agroforestières communautaires; et de favoriser le développement de chaînes d'approvisionnement ne contribuant pas au déboisement.

31. En ce qui concerne l'ODD 5, les suggestions sont notamment d'améliorer la prise en compte des questions de parité dans la fourniture de données; de partager les bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; de mettre en place des instruments financiers propices à la parité et d'encourager les femmes à envisager de travailler dans la foresterie.

32. Le FNUF a adopté une résolution générale qui comprend les éléments clés suivants, particulièrement pertinents pour la FAO:

- Il invite le PCF à présenter sa proposition pour un ensemble d'indicateurs sur les forêts au FNUF à sa treizième session;
- Il invite les organisations membres du PCF et les organisations et processus régionaux et infrarégionaux à contribuer au Secrétariat du FNUF concernant la contribution des forêts pour l'examen 2018 des ODD par le Forum politique de haut niveau avant le 30 novembre 2017;
- Il salue l'initiative du PCF d'organiser une conférence internationale sur l'arrêt de la déforestation et l'accroissement des zones boisées à titre de contribution aux délibérations du Forum à sa treizième session, et à la participation du Forum au FPHN 2018.

III. POINTS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À EXAMINER

33. La Commission souhaitera peut-être:

- 1) inviter les pays à promouvoir et à suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux forêts et à rendre compte de ces progrès durant l'examen de l'ODD 15 par le FPHN en 2018;
- 2) prendre note des résultats de la COP22 liés aux forêts et inviter les pays à tenir compte des recommandations de la Journée d'action pour les forêts afin de favoriser les environnements propices à la coopération entre les nombreuses parties prenantes; faciliter la mise en œuvre d'outils en libre accès pour la surveillance des forêts et de l'utilisation des terres, comme Collect Earth; et reconnaître les CDN comme une opportunité d'intégrer REDD+ dans les processus de planification nationaux;
- 3) prendre note des résultats de la treizième Conférence des Parties de la CDB liés aux forêts et inviter les pays à poursuivre leurs efforts en matière de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, en tant que contribution du secteur forestier à l'intégration de la biodiversité;
- 4) envisager des moyens de faciliter la mise en œuvre du résultat de la douzième session du FNUFF et apporter une contribution régionale aux treizième et quatorzième sessions;
- 5) recommander au Comité des forêts d'envisager, en collaboration avec d'autres Comités techniques de la FAO, de saisir les possibilités de traduire en actions concrètes les résultats des négociations internationales.

34. Le Comité souhaitera peut-être demander à la FAO:

- 1) d'aider les pays à renforcer leur capacité d'assurer le suivi des indicateurs des ODD relatifs aux forêts et à conforter les contributions plus générales des forêts aux ODD;
- 2) de continuer à contribuer au Programme d'action mondiale pour le climat et de promouvoir les initiatives, projets et programmes liés aux forêts à la COP23 ainsi que d'aider les pays à élaborer leurs propositions en lien avec les forêts et les autres utilisations des terres à destination du Fonds vert pour le climat;
- 3) d'informer le Comité des forêts à propos des plans et des progrès réalisés dans l'établissement de la plateforme en faveur de l'intégration de la biodiversité, ainsi que sur les activités de la FAO relatives à la promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts;
- 4) d'explorer la manière et les moyens de contribuer à renforcer la contribution du secteur forestier à l'intégration de la biodiversité;
- 5) de contribuer aux travaux du FNUF, notamment par l'intermédiaire de travaux d'analyse, comme le rapport sur la Situation des forêts du monde et l'Évaluation des ressources forestières mondiales.